

Circonscription Angoulême Nord

**Affaire suivie par
Alain Kefer
IEN Angoulême Nord**

Tél : 05 17 84 02 11
Mél : ce.angouleme.nord@ac-poitiers.fr

Cité administrative du Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême Cedex

Angoulême, le 15 septembre 2023

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes,
Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres du RASED,
Mesdames et Monsieur, les enseignants référents
pour la scolarisation des élèves en situation de
handicap,
Madame et Monsieur, les enseignants référents pour
la scolarisation des enfants issus des familles
itinérantes et de voyageurs,

**NOTE DE SERVICE N°2
NOTE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE**

La présente note de service a pour objectif de vous présenter les orientations des programmes d'évaluation, la mise en œuvre des modalités d'inspection pour l'année scolaire 2023-2024, l'organisation de mes visites dans le cadre des rendez-vous carrière, en référence au décret n° 2017-086 du 05 mai 2017 (publié au JO du 07 mai 2017) .

Elle est un document d'information qui a valeur officielle, je demande donc à chaque directrice et chaque directeur de veiller à ce qu'elle circule rapidement et soit lue par chaque membre de l'équipe pédagogique qui voudra bien l'émerger, sans oublier les enseignants remplaçants, celles et ceux assurant les compléments de service ainsi que les membres du RASED.

En annexes, vous trouverez le document de préparation au rendez-vous de carrière, ainsi qu'à titre d'information la grille d'évaluation en référence aux compétences professionnelles.

Les finalités de l'évaluation

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Cette évaluation concerne les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale.

Je vous invite à consulter les ressources sur le site ministériel :
<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

L'évaluation est un moment important d'échanges autour des gestes professionnels, un moment de conseils en matière de formation et d'évolution de carrière. Celle-ci doit déboucher sur une gestion des ressources humaines, source de progrès pour l'agent.

« Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours entre deux évaluations. L'évaluation qui découle du rendez-vous de carrière influe sur le déroulé du parcours professionnel en accélérant le changement d'échelon pour une partie des personnels (gain d'un an sur la durée d'échelon). »

<https://www.ih2ef.gouv.fr/accompagnement-et-evaluation-des-personnels-denseignement-et-deducation>

Il convient ainsi de retenir les points suivants :

- a) L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :
 - favoriser le développement personnel et professionnel des agent.e.s ;
 - permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.
- b) L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif, de type « évaluation formative » dans le cadre de visites conseils par exemple.
- c) La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle.
- d) Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6^{ème} échelon, au 8^{ème} échelon et au 9^{ème} échelon.

Le rendez-vous carrière

Certains d'entre vous vont bénéficier cette année d'un rendez-vous de carrière, qui est donc à la fois un bilan de l'action conduite et une projection sur le parcours professionnel. Ces rendez-vous sont corrélés à un avancement accéléré dans la Classe Normale du 6^{ème} au 7^{ème} échelon, du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, et à l'accès au grade Hors-Classe à partir du 9^{ème} échelon. Environ 30% des personnels bénéficieront de cette accélération au regard de l'appréciation donnée à l'issue du rendez-vous carrière.

Ces rendez-vous carrière donnent lieu à une inspection en classe, à un entretien et à un compte-rendu d'évaluation dont la forme est réglementaire, publiée JO du 11 mai 2017.

Le document complété par l'inspecteur de circonscription pour les professeurs des écoles permettra à l'IA-DASEN d'arrêter l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'agent.

Il va sans dire que le compte rendu et l'appréciation finale vous seront communiqués, en fin d'année scolaire. Le compte-rendu s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au JO du 18/07/2013) comme présenté dans le modèle de grille en annexe.

Les enseignants qui sont éligibles à ce rendez-vous carrière ont reçu une information dans le courant des vacances d'été. Le calendrier du RDVC est désormais notifié à l'agent au plus tard 15 jours avant la date du rendez-vous hors vacances scolaires.

Après le rendez-vous, vous êtes informé.e par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation), dans votre messagerie professionnelle et I-prof de la mise à disposition :

- des appréciations de l'évaluateur ;
- de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

La préparation du rendez-vous de carrière et son déroulement

L'inspection individuelle est un rendez-vous important dans un processus professionnel d'évolution et de perfectionnement. C'est dans cette perspective de formation que je vous demande, quelques jours avant ma visite, de prendre le temps de mettre à distance votre pratique au travers du document de préparation à l'inspection (Voir Liens en fin de note). Il me permettra en outre d'objectiver le regard que je porterai sur le moment assez court que je passerai dans la classe ou dans le dispositif. Il sera également un **objet de rencontre**, un point d'appui à notre discussion.

Lors de l'inspection en classe, je souhaiterais consulter des productions d'élèves *a minima*. Vous pourrez, afin d'illustrer votre parcours, votre pratique professionnelle et vos projets, me présenter tout document professionnel de votre choix :

- pour les directeurs, dans leurs missions de direction : les outils de gestion de l'école, le projet d'école et éléments de pilotage (priorités données, programmations des réunions CC, CM), le cahier de compte-rendu des concertations (cycles, maîtres, conseil d'école), etc.
- pour les adjoints : la liste des élèves, le registre d'appel, l'emploi du temps de la classe, l'organisation des APC, les contenus, les priorités pour la période, les évaluations (retour sur les évaluations CP, CE1 et autres, modalités de passation, déroulement, résultats et remédiations proposées et/ou envisagées), le livret de suivi des élèves, les projets divers et les PPRE, PPS, PAP, les programmations/progressions, les outils de préparation de la classe (cahier journal, fiches de préparation, fiche de séquences, autres)...

Pour le jour de ma visite :

1. **Prévenez vos élèves (mais aussi collaborateurs et partenaires) de ma visite** et de son objet : l'expérience montre qu'une inspection qui n'est pas annoncée est vécue comme une intrusion et peut perturber fortement le fonctionnement de la classe, de la structure ou du dispositif.
2. L'observation *in situ* auprès des élèves de la classe ou du dispositif, durera environ **1h**.
3. **Organisez avec l'équipe** (chefs d'établissement, directeurs de structure, chefs de service, collègues enseignants, collaborateurs éducation nationale, partenaires des dispositifs et structures ...) **la prise en charge de vos élèves** pour qu'un entretien de 30 à 45 minutes environ puisse se dérouler après le moment d'observation *in situ* de votre pratique auprès des élèves.
J'insiste sur cet aspect organisationnel pour faciliter les conditions de l'entretien. Par avance merci.

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les enseignants, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bien cordialement,

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Alain Kefer



Annexes :

- [Guide du rendez-vous de carrière](#)
- [Annexe doc ref entretien](#)